

PUBLIC

Professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme : Maitrise d'ouvrage, institutionnels, service de l'État, architecte-urbaniste, urbaniste, paysagiste concepteur, AMO
Développement durable, Bureaux d'études, entreprises de travaux publics, etc..

DURÉE

2 jours (14h)

DATES

18 et 19 juin 2026

Date limite d'inscription :
13 mai 2026

LIEU

Besançon

FINANCEMENT

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre entreprise (FIFPL, OPCO EP, ATLAS, FAFCEA, FAFIEC...)

TARIF

900 € net de taxes

Etablissement de formation non assujetti à la TVA

CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

formation@pole-energie-bfc.fr

CONTACT

ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE

03.80.59.59.60

clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

CONTACT TERRAGILIS

Antonin MADELINE

07.50.59.61.03

contact@terragilis.fr



FORMATION

ACCOMPAGNER LES PROJETS AVEC LA DÉMARCHE QUARTIERS DURABLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

18 ET 19 JUIN 2026 – BESANCON (25)

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Accompagner les projets en Démarche Quartiers Durables Bourgogne-Franche-Comté

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Expliquer la démarche Quartiers Durables Bourgogne Franche Comté (QDBFC), ses thématiques, le système participatif de garanties et sa philosophie ;
- Evaluer un projet au moyen la grille d'évaluation Quartiers Durables BFC, en mobilisant ses connaissances professionnelles ;
- Présenter un projet de façon cohérente devant la commission d'évaluation ;
- Utiliser les outils d'accompagnement les plus adaptés (référentiel et autres outils associés) tout au long d'un projet ;
- Présenter la démarche QDBFC aux acteurs du projet (maître d'ouvrage, aménageur, maître d'œuvre, entreprise, usagers) à partir d'un argumentaire construit ;
- Animer la démarche au sein de l'équipe projet en adoptant une posture d'accompagnateur.

PRÉ-REQUIS

Attention, le statut d'Accompagnateur est réservé aux professionnels de la maîtrise d'œuvre.

Les maîtres d'œuvre souhaitant participer à cette formation pour devenir Accompagnateur QDBFC devront déposer un dossier de candidature qui sera examiné et devra être approuvé par Terragilis.

➤ Pré-requis pour devenir Accompagnateur Quartiers Durables BFC :

- Etre professionnel de la maîtrise d'œuvre urbaine
- Dossier de candidature validé par Terragilis
- 5 ans d'expériences dans des projets d'aménagement et d'urbanisme ayant une ambition environnementale affirmée
- Être adhérent Terragilis

➤ Pré-requis pour suivre la formation sans demander le statut d'Accompagnateur :

- Aucun pré-requis



CONTENU

Introduction générale

- L'Urbanisme Bioclimat(olog)ique
- Les enjeux environnementaux en Bourgogne-Franche-Comté

Présentation et contexte de la démarche Quartiers Durables

- Origine de la démarche
- Le système participatif de garantie (SPG)
- Les 3 piliers : grille d'évaluation, accompagnateur, commission
- Complémentarité avec le label Ecoquartier et spécificités régionales

Le grille d'évaluation QDBFC

- La contextualisation
- Les 8 thématiques
- Les pré-requis
- Le système de notation, Cohérence durable et innovation

Prise en main de la grille d'évaluation

- Présentation et manipulation de l'outil
- Etude de cas

Les missions de l'accompagnateur QDBFC

- La mission phase par phase
- Les outils de l'accompagnateur
- Le statut de d'accompagnateur

La commission d'évaluation

- Préparation de la commission
- Le passage en commission

L'accompagnateur : Animateur et Ambassadeur de la démarche

- Synthèse des bénéfices

MODALITÉS DE DÉROULEMENT, SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

Modalité pédagogique et suivi : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).

Méthodes pédagogiques : Exposés, quizz, étude de cas, exercices pratiques et mis en posture, échanges.

Moyens et/ou outils pédagogiques :

- Le Pôle énergie BFC mettra à la disposition des stagiaires une salle de formation conforme pour l'accueil du public, équipée d'un écran de projection et d'un paperboard ou d'un tableau blanc et d'une connexion internet.
- Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur portable.

Intervenants :

- Antonin MADELINE (**directeur Terragilis**) - TERRAGILIS
- Cédric GEERAERT (**Urbaniste Concepteur - Responsable de projets urbains**) – ROUGERIE+TANGRAM

Sanction de la formation : Certificat de réalisation.



- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté :
www.pole-energie-bfc.fr

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- ✓ Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- ✓ Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- ✓ Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

Pour les stagiaires demandant un statut d'accompagnateur, un dossier de candidature sera envoyé au stagiaire à l'issue de cet entretien téléphonique. **Ce dossier devra être validé par Terragilis pour permettre l'accès à la formation.**

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant.

Date limite d'inscription : 13 mai 2026

Formation limitée à 12 stagiaires.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de stagiaires formés depuis 2025 : 6

Appréciation globale des stagiaires en 2025 : nouvelle formation, chiffres à venir

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation, le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH). La procédure est la suivante :

1. Lors de la pré-inscription (formulaire en ligne), déclaration d'une situation de handicap (même temporaire) nécessitant des adaptations de la formation.
2. Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH.
3. Le cas échéant, implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH et mobilisation de la Ressource Handicap Formation régionale.
4. Analyse de faisabilité du dispositif de compensation en lien avec les structures d'appui du handicap et les intervenants.
5. Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation.
6. Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique.